

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis par votes dématérialisés**

Le nombre de votants est de 10.  
Considérant le règlement intérieur validé le 26/01/2024, le nombre de votants permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'étude scientifique de l'impact de la luminosité nocturne sur le Crapaud épineux (53) N° de projet Onagre : 2023-12-17-01371	Bénéficiaire : Université d'Angers	Avis : Favorable
----------------------	--	---------------------------------------	---------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

– Crapaud épineux *Bufo spinosus*

**Délibération**

Le protocole avait été présenté en décembre 2022 et différents éclaircissements sur les manipulations et les précautions sanitaires avaient été apportés.

Le CSRPN indique que l'université d'Angers a effectivement déjà mené des expérimentations similaires en dehors des Pays de la Loire. Le projet est de qualité et le pétitionnaire a de l'expérience dans ce domaine d'étude.

Le CSRPN suggère que les captures soient couplées à des prélèvements génétiques pour améliorer la connaissance de ces populations en limite d'aire de répartition entre le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et le Crapaud commun (*Bufo bufo*).

Le CSRPN donne un avis favorable à ce projet.

Le 19/02/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Guy Robin

